



**CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL
DE VOTRE PTS 200/120**

CLIENT N°

NOM :

ADRESSE :

TEL :

APPAREIL

MARQUE :

MODELE :

N° DE SERIE :

DATE D'ACHAT :

GARANTIE : OUI

NON

Les Aspirations, compresseurs et récupérateur amalgame nécessitent de subir des contrôles réguliers ainsi qu'un entretien périodique permettant d'assurer leur bon fonctionnement et leur performances afin de garantir leurs efficacités.

1° / Chaque jour, l'utilisateur doit effectuer une désinfection de son système d'aspiration

2° / Chaque semaine, l'utilisateur doit effectuer un nettoyage de son système d'aspiration ainsi qu'un contrôle visuel de l'installation afin de détecter un éventuel problème (fuite d'eau, manque de pression....)

Dans le cas d'un compresseur sans dessiccateur il est nécessaire de le purger tout les jours.

3° / Une fois par an, un entretien complet doit être effectué par un technicien agréé. Les opérations de ce contrôle annuel, et faisant l'objet du présent contrat sont résumées ci-dessous :

OPERATIONS ANNUELLES

Compresseur : contrôle soupape de sécurité et de la régulation du pressostat

Compresseur : remplacement des filtres (admission d'air et dessiccateur)

Compresseur : Purge des condensats et réglage du régulateur de sortie

Aspiration : Nettoyage du filtre d'entrée (remplacement si besoin)

Aspiration : Contrôle du clapet de régulation de dépression et du clapet d'écoulement

Aspiration : remplacement du filtre bactériologique au refoulement d'air (si présent)

Amalgame : Contrôle suivant le mode service , contrôle de la surveillance moteur et hélice pompe

Amalgame : nettoyage des sondes de mise en route (remplacement tout les 3 ans)

Amalgame : Contrôle du taux de récupération et échange de la cassette amalgame (neuve fourni)

Forfait Déplacement, Main d'œuvre - durée d'intervention +/- 2H30.

TARIF D'INTERVENTION PONCTUELLE et mise en place de rappel d'échéance

TARIF TTC

nombre

Intervention et mise en place de dossier de suivi avec rappel d'échéance PTS120 ou local 1 poste

469 €

Intervention et mise en place de dossier de suivi avec rappel d'échéance PTS200 ou local multi...

595 €

Date :

TOTAL TTC

Bon pour accord - signature - cachet du cabinet

**** Conditions de facturation / règlement :**

Les interventions ponctuelles sont facturées à l'issu de l'intervention pour règlement sous huitaine.

** Veuillez accepter les conditions générales au verso*

**CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL
POUR AUTOCLAVE DE CLASSE B**

Conditions générales - 2016

Le client souscrit un contrat d'entretien préventif pour une tour technique achetée à la société CONCEPT-DENTAIRE.

Le client s'engage à mettre à la disposition du technicien pour une durée minimale de 2H00, l'espace suffisant pour l'intervention sur l'appareil. La tour (ou local) technique ne pourra être utilisée durant l'intervention.

Le contrat d'entretien préventif n'est pas lié à la vente de l'appareil, il peut être souscrit à tout moment. Ce contrat d'entretien n'est aucunement lié à la garantie de l'appareil il n'entraîne aucune extension de la durée de celle-ci.

La non souscription au contrat d'entretien ne conditionne pas une remise en cause de la garantie fabricant. Toutefois, l'absence de réalisation de ces opérations d'entretien pourrait entraîner une panne non couverte par la garantie.

Le contrat d'entretien / révision annuelle se traduit par une intervention annuelle sur site, réalisée par un technicien spécialisé, et réalisant d'une part les interventions recommandées par le fabricant pour l'entretien préventif, d'autre part un contrôle de bon fonctionnement des éléments vitaux des matériels.

Sont inclus à l'intervention, un jeu de filtre compresseur, ainsi qu'une cassette de récupération amalgame. Le client s'engage à réaliser de manière hebdomadaire un nettoyage du filtre d'aspiration.

Hors période de garantie, toute pièce nécessaire lors de l'intervention non prévue au contrat sera facturée en sus et au tarif en vigueur.

La facture sera établie à l'issue de l'intervention, règlement sous huitaine.

La réalisation d'un entretien automatise la relance d'une demande d'entretien à l'échéance suivante. Un technicien vous contacte pour obtenir votre aval, et organiser l'intervention si vous le souhaitez.

Le 1 novembre 2016
CONCEPT-DENTAIRE

G.JEUDY



Date :

O - j'accepte les conditions générales de vente 2016

Conditions de facturation / règlement :

Les interventions ponctuelles sont facturées à l'issue de l'intervention pour règlement sous huitaine.

Le contrat de 36 mois, est fractionné en 50 %, 25% puis 25 %, factures établies à l'issue de chaque intervention pour règlement sous huitaine